

Conseil Scientifique Régional du Patrimoine Naturel Nouvelle-Aquitaine		
Sur proposition du Conseil scientifique territorial de Poitiers		
Catégorie : Espaces protégés		Source de la saisine : Etat - DREAL
Date de dépôt : Sans Objet	Date d'examen : 16/01/2020	
Décision n°2020-09		
Date de validation officielle : 16/01/2020	Objet : AVIS Actualisation du DOCOB de la Vallée de l'Argenton, site Natura2000 n°5400439	Vote ----- Présents : 14 Représentés : 17 ----- Pour : 29 Contre : 0 Abstention : 2

Contexte de la demande

Le site des coteaux de l'Argenton est un site majeur pour la flore, les végétations et habitats d'intérêt communautaire, à l'échelle du territoire picto-charentais mais aussi de Nouvelle Aquitaine. Il se caractérise par des végétations complexes et originales de pelouses pionnières sèches à humides riches en espèces rares et menacées : une des très rares localités à *Sedum pentandrum*, la Gagée de bohème (*Gagea bohemica*), l'Isoète épineux (*Isoetes histrix*)...

C'est un site bien connu des botanistes et qui a bénéficié pour partie d'une étude phytosociologique de Bruno de Foucault (1988).

Entre 2004 et 2010, le site a été animé par Biotope. Depuis 2010, le site est piloté et animé par la communauté de communes de l'Argentonais devenue communauté d'agglomération du Bressuirais en 2014.

Il s'agit du 2^{ème} DOCOB.

Examen du CSRPN,

Evaluation de la mise en oeuvre du DOCOB sur la période 2004-2014

Il est écrit dans le document : « En 2014, le DOCOB a été évalué sur la période 2004-2014.

Cette évaluation a permis de lancer son actualisation. Ce travail a fait l'objet d'un groupe de travail le 8 novembre 2017 et a été validé lors du Comité de Pilotage du 29 mars 2018. » La méthode et la conclusion de cette évaluation ne sont pas retranscrites dans le DocOb actualisé. Une évaluation doit se baser sur des indicateurs. Il serait intéressant de préciser l'existence (ou non) d'un tableau de bord et d'indicateurs pour la période 2004-2014.

Calendrier

Le document a été validé en Comité de Pilotage le 29 mars 2018. On peut regretter que la validation scientifique (CSRPN) intervienne après validation du document en COPIL.

Diagnostic

1- Le diagnostic Flore-Habitats

Le diagnostic présenté dans le DocOb s'appuie principalement sur une actualisation de la cartographie de 2017 réalisée par Deux Sèvre Nature Environnement (DSNE).

Secrétariat du Conseil Scientifique Régional du Patrimoine Naturel – CST de Poitiers

15 rue Arthur Ranc, 86020 POITIERS CEDEX

☎ 05.49.55.65.92 / 05.56.93.32.82

- Cette actualisation a été menée par un chargé d'étude qui ne possédait pas les compétences nécessaires (floristique ou habitat) pour conduire un tel travail de cartographie.
- Un lancement de l'étude tardif par rapport aux périodes optimales de végétations et une année 2017 particulièrement sèche au printemps.
- L'objectif de la commande était double : actualiser la cartographie du site et évaluer l'évolution de la fermeture du site. La difficulté de ce double objectif réside dans le fait que les modalités d'une actualisation de cartographie ne sont pas équivalentes à une analyse du taux d'embroussaillage.

La cartographie n'est ainsi pas à la hauteur des forts enjeux sur les végétations du site, d'autant plus que les cartographies précédentes manquaient déjà de précisions sur plan typologique et cartographique.

La dynamique du site aurait pu être appréhendée par une simple analyse spatiale et diachronique de photographies aériennes. Une meilleure coordination des acteurs aurait permis un résultat plus satisfaisant sur le plan typologique. La version initiale du diagnostic présentait un certain nombre d'erreurs de rattachement et d'imprécisions sur le plan typologique (y compris dans le rattachement des codes génériques Eur28). Ces éléments ont été corrigés / retravaillés en lien avec l'animateur.

1-1 La typologie des habitats, fiches habitats et la cartographie

La phytosociologie constitue le cadre de référence pour l'identification des habitats de la directive « Habitats ». Pour être en conformité avec les recommandations nationales et permettre une meilleure interprétation écologique des habitats et espèces par les gestionnaires, la typologie des habitats doit donc s'appuyer sur une analyse phytosociologique des végétations. Ce n'est pas le cas dans ce diagnostic qui présente un catalogue des habitats avec en clé d'entrée une nomenclature Corine biotope. Par ailleurs, le référentiel Corine biotope est aujourd'hui obsolète (EUNIS est le référentiel en vigueur).

La cartographie présentée est imprécise tant sur le plan géomatique que typologique avec une imprécision du détournement cartographique et une utilisation abusive des mosaïques. Par ailleurs, étant donné le nombre d'approximation et d'erreurs dans la typologie, les surfaces calculées ne peuvent être considérées comme étant d'une grande fiabilité.

En l'état, cette cartographie est très peu informative et ne permet pas :

- de suivre l'évolution des surfaces d'habitats d'intérêt communautaire ;
- une interprétation écologique adéquat des habitats et espèces par le gestionnaire.

Quelques exemples de problèmes de rattachement et de cartographie :

- Bois Moreau et Allouette : cartographie en 100% lande alors que la photographie aérienne montre la présence de fourrés. Confusion manifeste entre les habitats de lande (IC) et de fourrés à *Erica scoparia* (non IC). Les layons riches en ourlets et pelouses à forte valeur patrimoniale ne sont pas cartographiés (ou cités dans une mosaïque).
- Habitats 3120 et 3130 non cartographiés (les deux habitats les plus menacés et identifiés en enjeu majeur de conservation) (Pointages d'espèces uniquement).

1-2 La hiérarchisation des enjeux

Celle-ci a été retravaillée en lien avec l'animateur en amont de la présentation en CSRPN. Elle est aujourd'hui satisfaisante.

1-3 Bioévaluation de la flore

Le site est bien connu des botanistes. Certaines espèces bénéficient d'un suivi de l'animateur. Le document exploite bien les différentes sources de données (DSNE, CBNSA, SFO, SBCO,

Agglo2B). Une évaluation est faite sur la base des cotations UICN (nationale, régionale), PNA et des enjeux réglementaires.

2- Le diagnostic Faune

Sur la faune, les inventaires s'appuient sur ceux menés par DSNE depuis plusieurs années et couvrent un large éventail de groupes et ne se cantonnent pas aux espèces d'intérêt communautaire. Un effort de bioévaluation a été réalisé et notamment une indication des espèces bénéficiant d'un PNA.

Fiches action et gestion

Les objectifs de conservation à long terme (OLCT) et objectifs de développement durable ont été retravaillés de façon à flécher plus précisément les habitats et espèces d'intérêt communautaire.

Les fiches actions ont été retravaillées (échanges référent CSRPN-animateur) et sont satisfaisantes. Les indicateurs de suivi et d'évaluation sont assez peu poussés.

Point positif :

- Meilleure prise en compte du pastoralisme dans les outils de gestion. Le pastoralisme lui seul permet la conservation des communautés d'annuelles et des milieux les plus pionniers. Ce pâturage doit être expérimenté sur le site et s'appuyer sur un suivi de la végétation afin d'en préciser les modalités (charge de pâturage etc.) ;
- Ajout d'une fiche action pour l'extension du périmètre afin d'englober l'unique station de Nouvelle Aquitaine de *Ranunculus nodiflorus* ;
- Prise en compte de la nécessité d'améliorer la cartographie des habitats (fiche «suivi des habitats»).

Il serait nécessaire de voir avec le CEN, la pression de pâturage supportable pour conserver les enjeux floristiques. Le pastoralisme reste indispensable pour maintenir une hétérogénéité du milieu et les plantes pionnières annuelles, sans compter l'intérêt historique. Le risque lié à une charge de pâturage trop forte est rappelé. Un pâturage intensif mais bref serait nécessaire. Il faudrait préciser un nombre de jours optimal en complément de la charge (0,5 UGB/ha pendant 150 jrs par exemple).

Dans l'intitulé de la fiche action, il conviendrait d'ajouter le terme « Effacement » ou aménagement des ouvrages.

Peu d'actions de restauration sont envisagées en ZH.

→ Les ZH se limitent aux écoulements en coteau car la vallée est très encaissée. Cet enjeu n'est donc pas majeur.

Impact de l'ouverture des milieux sur la Laineuse du prunellier et Écaille chinée ?

→ Les habitats de lande ne sont pas concernés, et la période d'intervention ciblée n'est également pas la même.

Suivis de la Rosalie des Alpes : proposition de tamisage de terreau dans les arbres creux.

→ A proscrire pour ne pas détruire cet habitat qui met du temps à se créer, ou alors simplement en surface.

Il est proposé d'envisager la plantation de haies pour permettre de limiter les suintements si nécessaire. Il est également conseillé de laisser la porte ouverte aux brûlis.

Décision du CSRPN N-A

Avis favorable avec recommandations :

- Préciser la cartographie des habitats afin qu'elle corresponde aux cahiers des charges national d'une part, et permette d'être plus opérationnelle d'autre part.
- Action de pâturage : mentionner que les UGB max et le nombre de jours de pâturage seront à préciser finement dans les contrats ou MAE, en collaboration avec le CEN.
- Laisser la porte ouverte aux brûlis.

Le CSRPN N-A, après délibération et vote, formule un avis favorable avec 29 voix « pour », 2 abstentions et 0 voix « contre » assorti de recommandations à prendre en compte.

A Poitiers, le 16 janvier 2020.



Laurent CHABROL